

COMMUNE DE  
L'HORME  
Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 05 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	27

**Délibérations** : 2024-82  
**Objet** : Institution & Vie politique : Création et composition d'un comité consultatif temporaire « Pôle AJE »

Absents excusés : VAZILLE Angeline a donné pouvoir à NOTO CAMPANELLA Camille,

Secrétaire de séance : NOTO CAMPANELLA Camille



Madame le Maire rappelle/expose :

- L'article L. 2143-2 du CGCT prévoit la possibilité de constituer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la Commune et notamment du secteur associatif ;
- Librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire, ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire ;
- Ces comités :
  - o Sont consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le champ d'intervention des associations membres ;
  - o Peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés, mais ne disposent pas d'un pouvoir de décision ;
  - o Considérant que le comité consultatif temporaire « Pôle AJE », instauré par vote du Conseil municipal le 04 janvier 2021, doit être réinstallé suite aux nouvelles élections municipales partielles du 09 juin 2024 ;
- Par suite, dans le cadre de la conduite du projet majeur de construction d'un bâtiment destiné à accueillir à terme différents services municipaux « enfance/jeunesse » et activités associatives, Madame le Maire propose, dans un souci de large concertation et suivi du projet, de reconstituer un comité consultatif temporaire « ad hoc » le plus représentatif possible.

A cet effet, Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante la proposition de Comité consultatif temporaire « Pôle AJE » comme suit,

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Mme	BERTHEAS	Audrey	Maire
Mr	CHAPUIS	Laurent	Adjoint
Mme	OUAKKOUCHE	Dalila	Adjoint
Mr	ROSSI	Xavier	Adjoint
Mme	VINCENT-BEAUFRERE	Claire	Adjoint
Mr	BERNOU	Philippe	CM
Mr	NUNEZ	Dominique	Adjoint
Mme	MACHADO	Elodie	Adjoint
Mr	PATTE	Raphael	Adjoint
Mme	COFFRE	Annick	CM
Mr	DELEZAY	Olivier	CM
Mr	CHICHARO	Vincent	Technicien
Mr	DUBOIS	Frédéric	Technicien
Mme	GARCIA	Pascaline	Technicien
Mme	DIAS	Laura	Technicien
Mme	ROMANG	Elodie	Technicien
Mr	SANCHEZ	Joël	USH Basket
Mme	DECLINE	Renée	Ecole de musique
Mme	BEAUFILS	Dominique	GAL
Mme	BEAL	Morgane	Directrice école Perrault
Mme	PLAY	Sophie	Directrice crèche
Mr	LAULAGNET	Régis	CSF
Mr	TEILLARD	Jean-Claude	CERPI
Mr	FAUVET	Jean-Paul	Les Pas Sages
Mme	SABOT	Pascale	Technicien
Total		25	

☞ L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

- **Approuver** le principe de recomposer le comité consultatif municipal temporaire au titre du projet de bâtiment « Enfance/Jeunesse & Associations » pour toute la durée des travaux ;
- **Procéder**, conformément aux dispositions susvisées, à la reconstitution de ce comité consultatif en désignant ses membres parmi les élus et agents municipaux, ainsi que les représentants de la société civile, et notamment le secteur associatif local ;
- **Approuver**, à cet effet, la liste susvisée.

L'HORME, le 08 novembre 2024

Mme le Maire,  
Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,  
Camille NOTO CAMPANELLA


